



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 26/03/2025
ID : 026-212600886-20250324-DELIB2025_13-DE



Publié sur le site internet le 26 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025.13 Séance du 24 mars 2025

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 24 mars 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 mars 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à M. Pascal BERRANGER, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY à M. Bertrand BECORPI, Mme Natacha TRUCHET-COMTE à Mme Marina THON, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Céline LOPEZ, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Eric SAULLE.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 18

M. Jean-Michel SARZIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Extension du système de vidéoprotection Allée Joel COMBET (PUMPTRACK) – demande de subvention aux financeurs publics

Rapporteur : Claude VOSSEY

Vu la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,
Vu l'intérêt général du projet d'extension du système de vidéoprotection dans les lieux publics (secteur de Pizançon et du Goubet),
Vu le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
Vu le Contrat de Plan Etat Région par lequel la Région entend être aux côtés des communes et EPCI qui font le choix d'investir dans de tels équipements,
Vu le règlement d'aides aux communes drômoises du Département de la Drôme,
Vu la demande d'autorisation adressée à Monsieur le Préfet pour l'extension de l'installation,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins et le Département de la Drôme dans le cadre de son règlement d'aides aux communes,

Dans le cadre de l'aménagement global du complexe sportif proche du stade de foot et de tennis, la ville souhaite construire un pumptrack à proximité afin de proposer un nouvel équipement sportif accessible à tout public et d'élargir l'offre d'équipements sportifs. Le pumptrack est une piste de bosses adapté à différentes pratiques, généralement bitumée, qui permet, par des séries de compressions et d'extensions avec les bras et les jambes (le fameux pompage), de prendre de la vitesse sans donner un coup de pédale.

Ces 2 caméras permettront une identification des véhicules circulant sur l'Allée Joël Combet et la visualisation des abords du futur Pumptrack et des équipements.

Le montant global prévisionnel s'élève à 7 550€ HT (9 060 € TTC) avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
FIPD		1 510€	20%
DEPARTEMENT DE LA DROME		1 510€	20%

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20250324-DELIB2025_

Conseil Municipal du 24 mars 2025

REGION RHONE ALPES		3 020€	40%
Sous-total (aides publiques)		6 040€	80%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	AUTOFINANCEMENT	1 510€	20%
Total prévisionnel € HT		7 550€	100%

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéoprotection Allée Joel COMBET (PUMPTRACK) ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2025 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de tous les financeurs publics ;
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention d'attribution des subventions.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

